

Intervention de François-Eric CARBONNEL Conseiller régional du Groupe UDC App.

Projet de Plan climat régional

Rapport 12.09.107

(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,

Vous nous présentez le projet de plan climat régional, directement issu de la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II qui impose la définition d'orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, et doit définir des objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

Comme je sais qu'il est de bon ton dans cet hémicycle de critiquer à tout bout de champ, et très souvent de manière excessive voire, ne nous le cachons pas avec une certaine outrance sur certains bancs, les initiatives de l'actuel Gouvernement, je me permets de rappeler que les lois Grenelle I et II ont été votées à l'initiative du Gouvernement FILLON et représentent des avancées considérables en matière de développement durable et d'initiatives en faveur de la préservation des ressources naturelles et généralement en faveur de l'écologie, j'aurai tendance à dire « la vraie », celle exempte des obsessions des tenants de « l'écologie punitive » et des ayatollahs de la décroissance.

J'en veux pour preuve que le rapport que vous nous soumettez mentionne que « certaines des politiques (...) portées par la Région constituent une réponse aux enjeux climatiques, mais ne sont pas jusqu'à présent structurés dans une approche coordonnée à l'échelle régionale. Cette structuration ainsi que la valorisation des actions existantes intégrant l'enjeu climatique sont l'un des objectifs de ce projet du plan climat régional ».

J'aurai tendance à dire, Monsieur le Président, merci le Grenelle II, merci le Gouvernement d'inciter la Région à inscrire dans les actes ce que beaucoup clament dans les incantations.

Le Groupe UDC et apparentés, dont je me fais le porte-parole en cet instant se réjouit donc que la Région s'applique à elle-même ce que certains sur ces bancs, souvent les mêmes que ceux que je viens de citer, exigent de manière souvent caricaturale et excessive à longueur de temps. Je ne prendrai qu'un exemple, page 26 il est proposé que la Région puisse s'appliquer à elle-même une contribution volontaire carbone qui financerait éventuellement le développement d'unités de production d'énergie renouvelable. En cela il s'agit d'une initiative louable.

Tout comme la proposition d'un service de proximité sur la maîtrise de l'énergie au service des établissements d'enseignement est à saluer, à la nuance près qu'il ne s'agisse pas d'un prétexte pour la naissance d'un nouveau service de la Région avec les créations de postes de fonctionnaires qui vont avec, puisque des structures spécialisées existent déjà à travers un réseau de partenaires,

comme cela est mentionné à la page 28, notamment Rhôneénergie-environnement et les 12 espaces info-énergie, sans parler de l'ADEME.

Quelques remarques toutefois.

Il est précisé page 9 du rapport que « l'emménagement dans ce nouveau siège, dans un quartier disposant d'une très bonne desserte en transports en commun a une grande influence sur le profil carbone de l'institution régionale ». Or page 12, il est mentionné « que les déplacements professionnels ne sont pas ou peu impactés par le déménagement et présentent un important levier d'amélioration ».

Arriver à une telle conclusion n'est pas flatteur après nous avoir expliqué pendant plusieurs mois et la main sur le cœur que la localisation du site de Confluence permettrait de réduire les déplacements des agents par rapport au siège de Charbonnières, justifie l'euphémisme de l'expression : important levier d'amélioration.

Mais que dire des déplacements aériens !

Toujours selon de le rapport, « ils constituent, en raison de leur impact en matière de GES une part potentiellement importante du poids carbone des déplacements ». Le terme « potentiellement » me paraissant particulièrement impropre et pouvant être avantageusement, dans un souci de transparence et de vérité auquel nous sommes tous ici attachés, remplacé par « une part particulièrement importante du poids carbone des déplacements ».

En effet, après avoir (enfin) obtenu le décompte encore partiel malheureusement, des déplacements aériens de l'exécutif, hors les aréopages habituels d'accompagnants, et en nous basant sur les chiffres fournis par le site du Ministère du Développement durable soit 1 tonne de CO₂ pour 12 000 km en avion. En prenant en compte parallèlement l'utilisation de la classe économique et non de la classe business, puisqu'au Groupe UDC et apparentés nous voulons croire que l'exécutif est attentif à l'utilisation parcimonieuse des deniers publics, nous arrivons à un total de 88 938 kg, soit 89 tonnes d'équivalent CO₂ pour plus d'un million de km effectués en avion par l'exécutif depuis avril 2010.

La première place du podium revenant largement au Vice-président à l'Europe et aux relations internationales avec 273 522 km, soit approximativement 7 fois le tour de la Terre, un nouveau GAGARINE en quelque sorte, mais que l'on pourrait bientôt appeler Neil AMSTRONG puisqu'il n'est qu'à 100 000 km de la distance Terre – Lune.

Avec 12 432 km par mois en avion depuis le début du mandat, et 23 tonnes d'équivalent CO₂, il est, et là ce n'est pas une plaisanterie le « Monsieur 1 tonne de CO₂ par mois ».

Pour revenir à une actualité plus rafraîchissante, la page 11 du rapport mentionne que les émissions de CO₂ liées aux bâtiments ont été divisées par 5 avec le déménagement à Confluence.

Le constat vaut visiblement pour la période qui a précédé l'actuelle vague de froid, puisque la Direction des Moyens généraux (DMG) de notre Institution s'est saisie du problème de la température régnant dans certains bureaux du splendide bâtiment qui nous abrite actuellement. En effet, certains agents se plaignent d'une température avoisinant les 13°C dans les locaux où ils travaillent, et qui ont probablement été étudiés et réalisés en prévision du réchauffement climatique, mais certainement pas des températures que nous connaissons actuellement. Ce constat a amené la DMG à proposer des convecteurs d'appoint « dans la limite de la capacité électrique du bâtiment ». Loin de moi l'idée de remettre en question les procédés techniques des visionnaires qui l'ont conçu ce bâtiment, mais force est de constater qu'avant d'annoncer triomphalement des chiffres d'émission de CO₂ spectaculairement à la baisse, il faudrait tenir

compte tout simplement du rythme des saisons et des évènements météorologiques consécutifs aux dérèglements climatiques que chacun constate depuis quelques années.

J'en resterai là, Monsieur le Président, en soulignant à nouveau tout l'intérêt que le Groupe UDC et apparentés porte à ce plan climat régional, qui a le mérite, à la suite de l'initiative gouvernementale du Grenelle II, d'impulser une réflexion et enfin des actes, loin des imprécations et des slogans de vos turbulents alliés de l'écologie radicale.

Nous regrettons néanmoins certains points qui feront l'objet d'amendements dans quelques minutes, et dont nous anticipons déjà que vous les prendrez en compte, tout en pointant en parallèle l'absence de chiffrage global du coût de ce plan climat régional en l'état actuel de la réflexion engagée.